

Cas n° 26

Lorsque la vie privée d'une étudiante empiète sur son stage

1^e stage, Adaptation scolaire,

La problématisation de la situation du point de vue de l'enseignante associée :

L'enseignante associée (EA) accueille dans sa classe une étudiante en adaptation scolaire. Celle-ci doit reprendre son stage à la suite d'une dépression. Selon le superviseur (SU), la stagiaire avait droit à une deuxième chance, mais dès le début de la reprise, ses comportements sont jugés inadéquats par l'EA. Notamment, elle arrive souvent en retard sans avertir personne. L'enseignante juge que les raisons évoquées par l'étudiante, soi-disant familiales, s'avèrent plus ou moins valables. Cependant, elle peut comprendre la situation et, à la limite, tolérer ce manque de ponctualité. Or, la stagiaire ramène aussi ses problèmes personnels à l'école, et cette incapacité à les laisser à la maison paraît inacceptable aux yeux du maître associé. En fait, ceux-ci nuisent à la gestion du groupe ainsi qu'à la création de liens avec les élèves. De plus, la stagiaire semble manquer d'initiative. Ainsi, elle ne se présente pas dans la cour pour surveiller les récréations et n'accompagne pas le groupe lors des routines (à la salle de bain, par exemple). En ce qui concerne les travaux, l'EA précise qu'elle ne les a pas tous reçus.

Un jour, la stagiaire éclate en sanglots lors d'une leçon, prétextant «qu'elle n'en peut plus et que ses enfants sont en danger». Mais l'EA n'en apprend pas davantage à ce chapitre, puisque la stagiaire ne revient pas sur l'incident les jours suivants. L'étudiante s'absente ensuite pendant quatre jours. Apparemment, elle se repose chez sa famille.

L'intention de l'EA dans cette situation :

Au début, l'enseignante visait à ce que la stagiaire laisse de côté ses problèmes personnels et s'implique dans la classe (principalement en arrivant à l'heure et en faisant preuve d'initiative). Mais à mesure que le stage avance, compte tenu de la situation et du manque d'éthique professionnelle de l'étudiante, l'EA souhaite que cette dernière se retrouve en échec.

La stratégie de l'EA compte tenu de l'intention :

L'enseignante « libère » la stagiaire afin de lui permettre de régler ses problèmes personnels. Parallèlement, elle essaie de l'intégrer à son enseignement et lui donne des trucs pour l'amener à entrer plus facilement en contact avec les élèves. Elle la guide aussi dans la préparation du matériel. Toutefois, à la suite des absences répétées de l'étudiante et de son départ avant la fin du stage, l'EA doit en venir à effectuer des appels. Entre autres, elle contacte le superviseur pour recommander de faire échouer le stage.

La situation transformée :

Comme la stagiaire a quitté plus tôt que prévu, le superviseur demande à l'enseignante de compléter l'évaluation à partir des observations réalisées en classe. D'après le maître

associé, des compétences importantes relatives à l'éthique professionnelle manquent à la stagiaire. Elle estime donc que celle-ci doit se retrouver en situation d'échec. Par ailleurs, après avoir lu le rapport complété par l'étudiante, elle décide de le refuser et demande à la stagiaire de le réécrire.

Finalement, le superviseur considère que le stage est une réussite, malgré les recommandations de l'enseignante. Il croit que la stagiaire a du potentiel pour enseigner et souhaite qu'on lui donne une autre chance, tout en étant conscient qu'elle reprenait déjà son stage pour la deuxième fois.

Le recul réflexif du groupe de codéveloppement accompagné :

Demande formulée au groupe par l'EA :

L'enseignante aimerait vérifier auprès de ses collègues si son intention de mettre la stagiaire en échec se trouvait justifiée.

Apports du groupe :

Les membres ne répondent pas directement à la demande formulée par l'EA. Cependant, en ce qui concerne le désaccord entre l'enseignante et le superviseur (relatif à la passation du stage), ils suggèrent que l'EA pourrait :

- Définir ses attentes non seulement avec l'étudiant, mais également avec le superviseur et ce, dès le début d'un stage;
- Organiser une rencontre avec le superviseur avant de prendre une décision concernant l'issue d'un stage, afin que l'enseignante puisse défendre son point de vue;
- Agir rapidement sans laisser de chances outre mesure à un stagiaire, pour éviter que la situation ne devienne insupportable;
- Faire confiance à son jugement et appeler à de plus hautes instances dans l'éventualité où son point de vue ne serait pas pris en considération;
- Demander l'aide de la direction, car celle-ci peut devenir une alliée importante quand vient le temps de défendre son opinion et de valider son jugement.

Apports du chercheur accompagnateur :

Celui-ci tient à préciser que les stages sont considérés au même titre qu'un cours universitaire. Lors de leur évaluation, la participation de l'enseignant importe autant que celle du superviseur. En cas de désaccord, il s'avère préférable de faire appel à la direction du module concerné plutôt qu'au Bureau des stages. Le chercheur accompagnateur renchérit en mentionnant qu'un enseignant a le choix de garder ou non un stagiaire, en particulier lorsqu'il a l'impression d'avoir un élève de plus dans sa classe. Devant une décision importante à prendre, les enseignants associés peuvent se fier à la direction d'école. Aussi ne doivent-ils pas hésiter à y recourir en cas de besoin. Enfin, le chercheur accompagnateur souligne qu'un maître associé, à l'instar du superviseur, a le pouvoir de remettre en cause le choix de carrière de certains étudiants. Pour appuyer une telle prise de décision, les rapports de stage précédents peuvent être consultés par

l'entremise du superviseur. Il est possible de prendre connaissance de leur contenu sur place à l'université.

Ce qui est retenu par l'EA : Si un cas semblable se reproduisait, l'enseignante se confierait d'abord au superviseur et à la direction du module par la suite. Elle se savait au courant du rôle et de l'importance de la direction de son école, mais avoue qu'elle ignorait son droit de mettre fin au stage.